

Séance du 18 décembre 2019 à 19 heures

Le dix-huit décembre deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de Cahors, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (49)

M. LABRO Didier (Arcambal), Mme FOURNIER Martine (Bellefont – La Rauze), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), Mme HAUDRY Sabine (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), Mme CALAS Béatrice (Maxou), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Merçuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjols), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure).

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (4)

M. REDOULES Matthieu (Espère), M. DECREMPS Frédéric (St Cirq Lapopie), M. CICUTO Daniel (St Médard), M. BONNET Frédéric (St Pierre Lafeuille).

---

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (19)

Mme LASFARGUES Geneviève (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), M. MUNTE Serge (Cahors), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors – procuration donnée à M. COLIN), Mme BONNET Catherine (Cahors – procuration donnée à M. SAN JUAN), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors - procuration donnée à M. MAFFRE), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. PETIT Jean (Espère), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. LAVAUR Pascal (Trespoux-Rassiels).

Procurations : 4

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

AR PREFECTURE

046-200023737-20191218-17\_18\_12\_2019-DE  
Regu le 20/12/2019

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Développement économique

**Objet : Participation à l'étude de faisabilité économique du café, restaurant, alimentation  
de Boissières**

**A été adopté à l'unanimité**

Affiché au  
GRAND CAHORS le :  
23 DEC. 2019



Délibération n° 17

AR PREFECTURE

046-200023737-20191218-17\_18\_12\_2019-DE  
Regu le 20/12/2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

**Séance du 18 décembre 2019**

**Rapporteur : Denis MARRE**

Service : Développement économique

**Objet : Participation à l'étude de faisabilité économique du café, restaurant, alimentation de Boissières**

- Vu la loi n° 2015-991 du 07/08/15 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;
- Vu le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté le 02/02/2017 ;
- Vu le Schéma de développement économique adopté le 28/03/2018 ;
- Vu la délibération n°15 du 13 décembre 2018 définissant « l'intérêt communautaire de la compétence : politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » ;
- Vu la délibération n°14 du 14 novembre 2019 portant sur le « **Règlement d'intervention financière pour la participation à la réalisation d'une étude de faisabilité économique pour la création ou la reprise du dernier commerce de proximité** ».

Mesdames, Messieurs,

Dans la continuité des précédentes décisions portant sur les aides financières accordées aux communes pour la réalisation d'une étude de faisabilité économique, le Grand Cahors a été sollicité par la Mairie de Boissières pour une subvention dans le cadre de son projet de préemption en vue de préserver une activité commerciale sur le territoire de la commune.

L'étude, menée par la CCI du Lot, d'un montant de 1 000 € HT portera sur :

- La définition de la zone de chalandise du commerce local,
  - L'analyse des données de consommation,
- La rentabilité économique du point de vente,
- L'assistance au montage du dossier de financement.

Dès lors, dans le respect de la loi NOTRe et sur le fondement de la délibération n° 14 du 14 novembre 2019 portant sur le « Règlement d'intervention financière pour la participation à la réalisation d'une étude de faisabilité économique pour la création ou la reprise du dernier commerce de proximité », l'assiette retenue pour le calcul de l'aide financière porterait sur 50 % de 1000 € HT soit 500 € HT.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver l'attribution d'une subvention de 500 € à la commune de Boissières pour l'étude de faisabilité de son épicerie de proximité ;
- b- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;
- c- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Affiché au  
GRAND CAHORS le :  
23 DEC. 2019

Le Président,  
  
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE